

SARL OVALE GRAND EST

1, Rue en Machotte

57130 JOUY-AUX-ARCHES

Mail : contact@ovalegrandest.eu

Tél: 03/8763/69/54 - P: 06/46/26/91/50

Dossier n° 12072026

CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin

57000 METZ

Maître d'ouvrage

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE SGCD-SIL

9, Place Jean-Marie Rausch

57000 METZ

OPÉRATION

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

« Côté Rue du Haut Poirier »

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT N°3
ÉLECTRICITÉ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.1 GÉNÉRALITÉS

3.1.1 Préambule

**Réhabilitation de huit blocs sanitaires sur 4 plateaux (coté musée)
Les travaux devront être achevé en tous corps d'état avant le 30 novembre 2026.**

3.1.1.1 OBJET DU PROGRAMME :

3.1.1.1.1 * Connaissance du projet :

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.

3.1.2 Objet et connaissance des travaux

3.1.2.1 VOLUME DES TRAVAUX :

3.1.2.1.1 * Description succincte des travaux :

Le présent Devis Descriptif a pour objet de décrire l'ensemble des prestations liées à la réalisation des travaux de **réhabilitation de huit blocs sanitaires** comprenant :

La dépose en démolition des faux-plafonds, des cloisons en bois séparative et gaines techniques.

Le piquage de la faïence mural.

La dépose complète des sanitaires, y compris tuyauteries et accessoires PMR.

La dépose des blocs de secours et détecteur de fumée.

La dépose et repose des radiateurs

La pose d'un doublage périphérique en BA13, y compris réalisation de gaines techniques.

La pose de faux-plafond décoratif.

La réalisation de cloisons Placostil.

La pose de pavé led.

La pose de bloc de secours et détecteur de fumé.

La pose de carrelage au sol et faïence mural.

La pose de WC sur pied et urinoir.

La Pose de lavabos.

Pose d'accessoire PMR.

Réhabilitation de la VMC.

Mise en peinture des locaux.

L'Entrepreneur par le fait même de soumissionner est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance et reconnaît avoir suppléé, par les connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Tous les travaux sont inclus quels que soient les méthodes et le matériel nécessaire, y compris l'évacuation et la mise en décharge.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.1.2.2 CONNAISSANCE DES LIEUX :

3.1.2.2.1 * Connaissance des lieux :

Une visite sur site est obligatoire avant de pouvoir répondre à l'appel d'offre.

L'entreprise devra être informée par mail 24h avant son intention de participer à la visite de chantier.

Personne à prévenir pour la visite du site :

Monsieur Jean-Marc AGNESOD. Mail : contact@ovalegrandest.eu

2 visites de chantier seront organisées :

Vendredi 31 juillet 2026 de 10H00 à 12H00 sur site.

Jeudi 6 août 2026 de 10H00 à 12H00 sur site.

L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'Entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

3.1.2.3 DÉMARCHE HQE

3.1.2.3.1 * Objectif de la démarche HQE :

Il est porté à la connaissance des entreprises que le Maître d'Ouvrage demande une démarche HQE pour le programme. Les entreprises doivent donc en tenir compte dans leurs offres et porter une attention toute particulière pour employer des matériaux et des mises en œuvre ayant des fiches FDE&S dans la mesure du possible. Atteindre le maximum de cibles de la démarche avec pour objectif la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur satisfaisant. Ces performances sont portées dans un cahier performanciel annexé au présent CCTP.

3.1.3 Obligation de l'entrepreneur

3.1.3.1 TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX :

3.1.3.1.1 * Lot traité global et forfaitaire :

Le présent lot est traité à PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens.

S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans.

3.1.4 Documents techniques contractuels

3.1.4.1 DOCUMENTS NORMATIFS :

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur.

Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler au Maître d'œuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, Devis Descriptifs, etc....). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX (Appréciation Technique d'Expérimentation pour les produits récents).

3.1.4.1.1 * Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront

* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;
- Les Règles Professionnelles ;
- Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Règlementation Acoustique (NRA) ;
- La Règlementation Thermique (RT 2005) ;
- La Règlementation Thermique (RT 2012) ;
- La législation sur l'accessibilité aux handicapés (loi 2005-102 du 11 février 2005) ;
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 Contrôle technique des ouvrages publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;
- Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;
- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- * Le règlement sanitaire duquel relève la ville de METZ
- * Les avis des Bâtiments De France ;
- * Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés privés (Norme P 03.001 de décembre 2000) ;
- * Le résultat de la campagne de sol ;
- * Les remarques du permis de démolir ;
- * Les attendus du permis de construire ;
- * La note de sécurité ;
- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;
- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.1.4.1.2 * Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront

* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;
- Les Règles Professionnelles ;
- Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;
- La Réglementation Thermique (RT 2005) ;
- La Réglementation Thermique (RT 2012) ;
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 Contrôle technique des ouvrages publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;
- Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;
- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- * Le règlement sanitaire duquel relève la ville de METZ
- * Les avis des Bâtiments De France ;
- * Le Cahier des Clauses Administratives Générales pour les travaux en marchés publics. Arrêté du 8 septembre 2009 ;
- * Le résultat de la campagne de sol ;
- * Les remarques du permis de démolir ;
- * Les attendus du permis de construire ;
- * La note de sécurité ;
- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;
- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

3.1.4.1.3 * Liste (non exhaustive) des D.T.U. applicables au marché (comprenant leurs

* Liste (non exhaustive) des D.T.U. applicables au marché (comprenant leurs modifications, additifs, amendements et erratums) :

* CHAUFFAGE :

- NF DTU 65.7 (P52-302) de mai 1993 : Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton

* INSTALLATION ELECTRIQUE :

- NF DTU 70.1 (P80-201) d'avril 1998 : Installation électriques des bâtiments à usage d'habitation

- NF C15-100-00 (décembre 2002) : Installations électriques à basse tension - Introduction + Mise à jour (juin 2005) (Indice de classement : C15-100-00).



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.1.4.1.4 Liste des normes applicables au marché :

- NORME NF C 17-100 (Décembre 1997). Protection contre la foudre - Protection des structures contre la foudre - Installation de paratonnerres ;
- NORME NF C 17-102 [juillet 95] Protection contre la foudre - Protection des structures et des zones ouvertes contre la foudre par paratonnerre à dispositif d'amorçage ;
- NORME NF C 17-200 [mai 1997] Installations d'éclairage public - Règles ;
- NORME UTE C 17-202 [juillet 1996] Installations d'éclairage public - Guide pratique - Installations d'illumination par guirlandes et motifs lumineux dans le domaine public ;
- NORME UTE C 17-205 [novembre 1999] Guide pratique - Installations d'éclairage public - Détermination des sections des conducteurs et choix des dispositifs de protection ;
- NORME UTE C 17-210 [août 2003] Installations d'éclairage public - Guide pratique - Dispositifs de déconnection automatique pour l'éclairage public ;
- NORME C18-510 (janvier 2012) : Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique ;
- NORME UTE C 18-530 [septembre 2002] Carnet de prescriptions de sécurité électrique destiné au personnel habilité ;
- NORME UTE C 18-540 [septembre 1996] Carnet de prescriptions de sécurité électrique destiné au personnel habilité (Basse tension / Hors tension) ;
- Arrêté du 17 octobre 1973, en application du décret du 14 novembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur.

3.1.4.2 LABELS, CLASSIFICATIONS, CERTIFICATIONS :

3.1.4.2.1 * NF Electricité :

Label de conformité délivré par le laboratoire central des industries électriques (LCIE, organisme officiel), garantissant le respect de l'ensemble des normes de sécurité électriques en vigueur.

3.1.4.2.2 * NF Electricité Performance (catégorie C) :

Label de conformité délivré par le laboratoire central des industries électriques (LCIE, organisme officiel), garantissant le respect des normes en vigueur, en plus des normes de sécurité.

3.1.4.2.3 * NF USE :

Label de qualité et de sécurité pour les systèmes à accumulation et leurs câbles, et les films chauffants.

3.1.4.2.4 * Vivrélec :

Offre de confort électrique pour le logement neuf ou un projet de rénovation Vivrélec. Ce confirmer aux spécifications Promotelec. Possibilité de financements avantageux.

3.1.4.2.5 * Promotelec :

Label certifiant que les installations électriques et de chauffage électrique répondent aux exigences de qualité et de conformité des habitations en construction en vigueur.

3.1.4.2.6 * Classe II :



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

Label indiquant que l'appareil électrique bénéficie d'une double isolation électrique, ce qui élimine les risques de contact dangereux et évite le raccordement à la terre.

3.1.4.2.7 * NFC 15-100 :

Nbasse tension en France. Elle porte plus précisément sur la protection de l'installation électrique et des personnes, ainsi que sur le confort de gestion, d'usage et l'évolutivité de l'installation. Elle traite de la conception, de la réalisation, de la vérification et de l'entretien des installations électriques alimentées sous une tension électrique au plus égale à 1000 volts (valeur efficace) en courant alternatif et à 1500 volts en courant continu.

3.1.5 Norme PROMOTELEC

3.1.5.1 NORMES PROMOTELEC POUR LOGEMENTS :

3.1.5.1.1 Equipements courants forts à prévoir :

ENTREES :

- 1 centre ou applique (douille bout de fils en va et vient à télérupteur
- 1 socles 16 A + T dont 1 commandée
- 1 tableau électrique

MONTEES D'ESCALIERS :

- 1 applique (douille bout de fils en va et vient à télérupteur

SEJOURS :

- 1 centre douille à bout de fils en va et vient ou 1 des socles 16 A commandé en va et vient
- 5 socles 16 A + T dont 1 commandée
- 1 prise TV-FM
- 1 joncteur téléphonique

CHAMBRES :

- 1 centre douille à bout de fils ou 1 des socles 16 A commandé
- 3 socles 16 A + T
- 1 prise TV-FM dans la chambre principale
- 1 joncteur téléphonique

SALLES DE BAINS ET/OU SALLES D'EAU :

- 1 centre (douille bout de fil) en simple allumage
- 1 applique (douille bout de fil) en simple allumage (vasques)
- 1 socles 16 A + T (hors volume de protection)

CUISINES :

- 1 centre douille à bout de fils
- 1 applique (douille bout de fil) en simple allumage (évier)
- 2 socles 16 A + T en plinthe
- 3 socles 16 A + T au-dessus du plan de travail
- 1 socle 16 A + T sur circuit spécialisé pour lave-vaisselle (en plinthe)
- 1 socle 32 A (2P+T) sur circuit spécialisé pour l'appareil de cuisson
- 1 socle 20 A T sur circuit spécialisé pour four indépendant

LAVAGE LINGE :

- 1 socle 16 A + T sur circuit spécialisé

AUTRES LOCAUX, WC, DRESSINGS :

- 1 douille à bout de fils par local (centre ou applique)

BALCONS, LOGGIES ET TERRASSES :

- 1 hublot extérieur étanche
- 1 socle 16 A + T étanche



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.1.5.1.2 Équipements courants faibles à prévoir :

ENTRÉES :

- 1 sonnette de porte avec carillon
- 1 platine d'interphonie en liaison avec le hall de l'immeuble
- 1 sonnerie 2 tons avec transformateur

SÉJOURS :

- 1 prise TV-FM
- 1 conjoncteur téléphonique

CHAMBRES :

- 1 prise TV-FM dans la chambre principale
- 1 conjoncteur téléphonique

3.1.5.2 NORMES PROMOTELEC POUR LOCAUX COMMUNS :

3.1.5.2.1 Equipements courants forts à prévoir :

HALLS, CIRCULATIONS, PALIERS D'ETAGES :

- 2 socles 16 A + T par niveau et par zone
- 1 portier de rue
- Spots TBT

LOCAUX DE SERVICE :

- 1 centre douille à bout de fils
- attente sur tableau secondaire

CAVES :

- centres (douille bout de fil) en va et vient sur minuterie pour circulations

3.1.5.3 ÉQUIPEMENTS POUR LOCAUX COMMERCIAUX :

3.1.5.3.1 Equipements courants forts à prévoir :

COMMERCES :

- 1 tableau électrique

3.1.5.3.2 Equipements courants faibles à prévoir :

COMMERCES :

- 1 prise TV/FM et 1 prise téléphone pour chaque commerce ;
- 1 portier.

3.1.6 Niveau d'éclairage

3.1.6.1 CALCUL DES BESOINS :

Pour définir les quantités, les calculs d'éclairage seront effectués d'après la formule : $F = E \times S \times D / U$

3.1.6.1.1 * calcul d'éclairage dans lequel :

- F = Flux nécessaire exprimé en lumens.
- E = Eclairage en lux désiré.
- S = Surface du local considéré.
- U = Facteur d'utilisation tenant compte du rendement de l'appareil, de l'indice du local.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

- D = Facteur de dépréciation (1,25 minimum).
- NOTA : La hauteur utile sera considérée à 0,85 m du sol.

3.1.6.2 VALEURS D'ÉCLAIREMENTS :

Les valeurs des éclairements moyens préconisés, mesurées à une hauteur de 0,85 m ne doivent en aucun cas après 1 an de fonctionnement être inférieures aux valeurs indiquées ci-après :

3.1.6.2.1 * Niveaux d'éclairement (lux) :

Les niveaux d'éclairements exprimés en avec mesure à 1,00 mètre du sol après une utilisation de 6 mois et doivent au minimum de :

- HABITAT : Hall, entrées (150 lux), Séjour (200 lux), Chambres (70 lux), Cuisine (200 lux), Bains, douches (100 lux), Dégagements (100 lux), Circulations horizontales des parties communes (150 lux), Circulations verticales des parties communes (150 lux) ;

3.1.6.2.2 * Niveau d'éclairement (habitat collectif) :

Parties communes : cheminement extérieur 20 lux, circulations intérieures horizontales 100 lux, paliers d'ascenseurs au sol sur le seuil 100 lux, escaliers communs 150 lux.

- Garages : garages couverts, parkings 60 lux, rampes d'accès 60 lux, zone d'ombre 15 lux.

- Ascenseurs : local machinerie (au sol) 200 lux, local poulie (au droit des poulies) 100 lux, paliers entre 50 et 100 lux.

Chaufferies : appareillage 100 lux, tableau 200 lux, autres 60 lux

- Autres locaux techniques : 100 lux ;

Locaux divers : local poubelle 100 lux, local vélos 100 lux, local entretien 100 lux.

3.1.6.2.3 * Niveau d'éclairement (scolaire) :

- Eclairage général : 400 lux en moyenne pour une même salle, et sur un plan horizontal situé à 0,75 m avec un minimum ponctuel de 300 lx.

- Tableau : 400 lux en moyenne, avec un minimum ponctuel de 200 lux .

- Local aveugle, salles de dessin, ateliers à tâche visuelle importante : 600 lux en moyenne pour une même salle, et sur un plan horizontal situé à 0,85 m du sol, avec un minimum ponctuel de 450 lux .

- Pour tous les autres locaux : 250 lux en moyenne et sur un plan horizontal situé à 0,85 m du sol, avec un minimum ponctuel de 175 lux.

- 100 lux pour le parking

- 150 lux pour les sanitaires

Pour toutes ces valeurs, le facteur d'uniformité par local ne devrait être inférieur à 0,8.

3.1.7 Préliminaires

3.1.7.1 BASES ÉLECTRIQUES :

3.1.7.1.1 * Bases électriques du programme :

- Tension BT : B2 400/230 volts TRI + N + T. Distribution publique
- Fréquence : 50 Hz
- Régime de neutre : TT (Neutre à la terre)
- Protection des circuits : Uniquement par disjoncteurs



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.1.7.2 PUISSANCES :

3.1.7.2.1 * Puissance pour l'habitat :

- Annexes non habitables : 3 kVA, courant assigné 45A monophasé uniquement.
- Logement de 1 à 2 pièces principale ou surface inférieure à 35 m² : 6 kVA, courant assigné 45A monophasé ou 30A triphasé.
- Logement de 3 à 5 pièces principale ou surface comprise entre 35 m² et 100 m² : 9 kVA, courant assigné 60A monophasé ou 30A triphasé.
- Logement de 6 pièces principale et au-delà ou surface supérieure à 100 m² : 12 kVA, courant assigné 60A monophasé en collectif, 90A monophasé en individuel, ou 30A triphasé.

3.1.7.3 ORIGINE DE L'INSTALLATION :

3.1.7.3.1 * Habitat individuelle :

L'origine des installations électriques sera le coffret de branchement et le comptage E.D.F., à partir duquel toutes les prestations seront dues à la charge du présent lot.

La liaison depuis ce coffret jusqu'au disjoncteur de branchement se fera en câble U1000 R02V de section conforme à la NFC 14-100.

La tension sera le courant monophasé 230 volts (entre phase et neutre ou entre phases). Puissance de 12 kVA (60 ampères) sur réseau aérien ou 18 kVA (90 ampères) sur réseau souterrain.

3.1.7.3.2 * Immeuble collectif :

L'origine des installations électriques sera les bornes B.T. du transformateur et le coffret de protection et de sectionnement en façade ou en pied de colonne. La liaison depuis ce coffret jusqu'au disjoncteur de branchement sera due par le présent lot.

La tension sera le courant monophasé 230 volts (entre phase et neutre ou entre phases).

Puissances minimales par logement :

- 3 kVA pour des studios, disjoncteur bipolaire de 45 ampères.
- 6 kVA pour les autres logements, disjoncteur bipolaire de 45, 60 ou 90 ampères.

3.1.7.3.3 * Tertiaire :

L'origine des installations électriques sera le tableau de comptage E.D.F. type tarif bleu ou tarif jaune de puissance souscrite appropriée aux besoins. L'entreprise se mettra en rapport avec le centre E.D.F. intéressé pour définir les limites de prestation au niveau du comptage. Le régime de neutre sera du type direct à la terre. La liaison depuis ce coffret jusqu'au disjoncteur de branchement sera due par le présent lot.

La tension sera le courant triphasé 380 volts (entre phase et neutre ou entre phases).

3.1.7.4 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS :

3.1.7.4.1 * Dossier des ouvrages exécutés :

A l'issue du chantier, les plans, notes de calcul et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour ;
- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;
- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.1.7.4.2 * Dossiers des organismes certificateurs :

L'entrepreneur devra fournir les documents et pièces demandées par les concessionnaires et/ou organismes certificateurs (ERDF, CONSUEL, COSAEL, CERQUAL, essais d'ETANCHEITE A L'AIR, essais COPREC, etc.), en vue d'obtenir les approbations, raccordements et mises en service des installations. Ces demandes ne doivent gêner en rien la livraison contractuelle du programme. Il devra également se soumettre à toutes procédures de contrôle et de vérification que ces organismes effectueront.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.2 D.Q.E.

3.2.1 Rez-de-Chaussée WC hommes

3.2.1.1 DÉPOSE

3.2.1.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

La dépose et repose des blocs de secours, détecteurs de fumée et autres.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Blocs sanitaire et local technique

3.2.1.2 ÉCLAIRAGE

3.2.1.2.1 Panneaux LED pour faux plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.

3 WC standard = 3 luminaires LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 4 luminaires LED

3.2.1.3 ALIMENTATION

3.2.1.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

Pour info :

La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.

3.2.2 Rez-de-Chaussée WC femmes

3.2.2.1 DÉPOSE

3.2.2.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

La dépose et repose des blocs de secours, détecteurs de fumée et autres.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Bloc sanitaire



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.2.2.2 ÉCLAIRAGE

3.2.2.2.1 Panneaux LED pour faux plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.

1 WC standard = 1 luminaire LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 3 luminaires LED

3.2.2.3 ALIMENTATION

3.2.2.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

Pour info :

La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.

3.2.3 1er étage WC hommes

3.2.3.1 DÉPOSE

3.2.3.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

La dépose et repose des blocs de secours, détecteurs de fumée et autres.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Blocs sanitaire et local technique

3.2.3.2 ÉCLAIRAGE

3.2.3.2.1 Panneaux LED pour faux plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.

3 WC standard = 3 luminaires LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 4 luminaires LED



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.2.3.3 ALIMENTATION

3.2.3.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

Pour info :

La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.

3.2.4 1er étage WC femmes

3.2.4.1 DÉPOSE

3.2.4.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

La dépose et repose des blocs de secours, détecteurs de fumée et autres.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Bloc sanitaire

3.2.4.2 ÉCLAIRAGE

3.2.4.2.1 Panneaux LED pour faux plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.

1 WC standard = 1 luminaire LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 3 luminaires LED

3.2.4.3 ALIMENTATION

3.2.4.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

Pour info :

La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.2.5 2ème étage WC hommes

3.2.5.1 DÉPOSE

3.2.5.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Blocs sanitaire et local technique

3.2.5.2 ÉCLAIRAGE

3.2.5.2.1 Panneaux LED pour faux plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

[L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.](#)

3 WC standard = 3 luminaires LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 4 luminaires LED

3.2.5.3 ALIMENTATION

3.2.5.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

[Pour info :](#)

[La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.](#)

3.2.6 2ème étage WC femmes

3.2.6.1 DÉPOSE

3.2.6.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

La dépose et repose des blocs de secours, détecteurs de fumée et autres.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Bloc sanitaire



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.2.6.2 ÉCLAIRAGE

3.2.6.2.1 Panneaux LED pour faux plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.

1 WC standard = 1 luminaire LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 3 luminaires LED

3.2.6.3 ALIMENTATION

3.2.6.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

Pour info :

La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.

3.2.7 3ème étage WC hommes

3.2.7.1 DÉPOSE

3.2.7.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

La dépose et repose des blocs de secours, détecteurs de fumée et autres.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Blocs sanitaire et local technique

3.2.7.2 ÉCLAIRAGE

3.2.7.2.1 Panneaux LED pour faux plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.

3 WC standard = 3 luminaires LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 4 luminaires LED



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

3.2.7.3 ALIMENTATION

3.2.7.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

Pour info :

La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.

3.2.8 3ème étage WC femmes

3.2.8.1 DÉPOSE

3.2.8.1.1 Appareillage

Le titulaire du présent lot devra :

Pour la sécurité de l'ensemble des différents corps d'états, la neutralisation du courant de certaines zones de travaux.

La dépose de l'ensemble des luminaires dans les faux plafonds.

La vérification et dépose du matériel hors service ou gênant pour le nouvel aménagement du local.

La dépose et repose des blocs de secours, détecteurs de fumée et autres.

L'évacuation de l'ensemble du matériel démonté.

Localisation : Bloc sanitaire

3.2.8.2 ÉCLAIRAGE

3.2.8.2.1 Panneaux LED pour faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de panneaux LED 600/600 dans les faux plafonds décoratifs, y compris la distribution et la mise en place de boîtes de dérivation, gaines et fileries.

La vérification dans le plenum de la conformité électrique des alimentations existante jusqu'au tableau.

La fourniture et installation de détecteur d'allumage individuelle par WC et zone de circulation.

L'entreprise devra fournir une étude d'éclairage pour le bloc sanitaire.

1 WC standard = 1 luminaire LED

1 WC PMR = 1 luminaire LED

Zone circulation = 3 luminaires LED

3.2.8.3 ALIMENTATION

3.2.8.3.1 Chauffe-eau sous lavabo

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'alimentation du chauffe-eau instantané sous lavabo, y compris boîte de dérivation, gaines et fileries.

Pour info :

La puissance du chauffe-eau sera transmise par le plombier.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

WC/H



Page : 17

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

WC/H



Page : 18

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

WC/F



Page : 19

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

WC/F



Page : 20

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°3 : ÉLECTRICITÉ

WC/F



Page : 21

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ

TABLEAU ÉLECTRIQUE

